

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

19-1

Mardi 29 janvier 2019

~~~~~ Compte-rendu

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 29 janvier 2019 à 19 H.

Etaient présents: S. BOCHET, Maire, P. COUPEAU et D. JEAN, Adjoints,
JP. BARON, E. ECHANTILLAC, D. GARNIER, C. LAITHIER, F. PUPPINI, L. RENAUD, conseillers municipaux

Absents excusés: C. CHEVALIER.

Absents: P. GUILLOT, A. ORTOLLAND, S. PETITDEMANGE, K. SCHOUMACKER.

Le procès-verbal de la précédente réunion étant adopté, il est passé à l'ordre du jour.

La séance est déclarée ouverte à 19 H; D. JEAN est élu secrétaire de séance.

1 - ADMINISTRATION GENERALE - Création d'un emploi d'adjoint technique territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de la création d'un emploi d'adjoint technique territorial de catégorie C à temps non complet à raison de 28h00/35h00, pour effectuer des missions d'entretien des bâtiments et de la voirie, le déneigement, l'entretien des espaces verts et ponctuellement de la mise en œuvre de projet de rénovation et d'amélioration du bâti propriété communal.

Décision prise à l'unanimité

2 - INTERCOMMUNALITE - Approbation du rapport de la CLECT du 13 novembre 2018 portant sur la compétence Voiries d'intérêt communautaire.

Report de la décision en l'absence de l'obtention d'un nombre suffisant de suffrage (8 abstentions).

3 - SECURITE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET D'UTILISATION DU LOGICIEL DE GESTION DES POINTS D'EAU INCENDIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve la convention de mise à disposition et d'utilisation du logiciel de gestion des Point d'Eau Incendie et habilite M. le Maire à signer ladite convention et à entreprendre toutes démarches nécessaires à son application.

Décision prise à l'unanimité.

4 - PERSONNEL COMMUNAL – Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) au 01.02.2019.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer l'IFSE et le CIA dans les conditions indiquées lors de la séance à compter du 1er février 2019.

Décision prise à l'unanimité.

5 - ADMINISTRATION GENERALE - Délégations du conseil municipal à Monsieur le Maire conformément à l'article L2122-22 du CGCT.

Décision reportée.

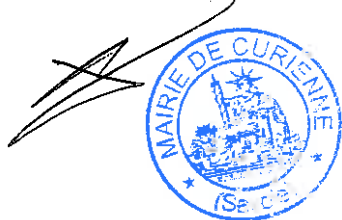
6 - APPROBATION DU PROJET DE CESSION DES PARCELLES COMMUNALES N°A 987 et A 257.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire et la discussion qui l'a suivi, décide de la cession de la propriété immobilière cadastrée n° A 987 et A 257 d'une surface totale de 2356,m² située au lieu-dit LES COVETS à la société CRISTAL HABITAT domiciliée 1 place du Forum 73025 CHAMBERY Cedex pour un montant de 117 802 € net vendeur et autorise le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Décision prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H :

Le Maire, S. BOCHET



Le Secrétaire de séance, D. JEAN.